

Fréquentation en salle toute les données; entrée en vigueur du crédit d'impôt international; un an de soutien du CNC à la production en relief :

Fréquentation en salles :

Selon les dernières estimations de la direction des études,des statistiques et de la prospective, la fréquentation cinématographique atteint 20,8 millions d'entrées au mois de novembre 2009, soit 14,8 % de plus qu'en novembre 2008. 178,7 millions d'entrées ont été réalisées au cours des onze premiers mois de l'année, soit 4,0 % de plus que sur la période janvier-novembre 2008. Sur les 12 derniers mois écoulés, les entrées dans les salles sont estimées à 196,58 millions, ce qui constitue une progression de 3,8 % par rapport aux 12 mois précédents. La part de marché des films français est estimée à 36,8 % sur les onze premiers mois de 2009, contre 45,9 % sur les onze premiers mois de 2008. Sur les 12 derniers mois, elle est estimée à 37,2 %. Sur les onze premiers mois de 2009, la part de marché du film américain serait de 47,6 % et celle des autres films de 15,6 %.

200,85 millions d'entrées en salles de cinéma en 2009 :

Selon les dernières estimations du CNC, la fréquentation cinématographique atteint 22,04 millions d'entrées pour le mois de décembre 2009, soit 23,0 % de plus qu'en décembre 2008. Au cours de l'année 2009, les salles ont réalisé 200,85 millions d'entrées, soit 5,7 % de plus qu'en 2008.

Ce résultat est supérieur au niveau moyen des dix dernières années (183,98 millions par an en moyenne). Il constitue un record qui n'avait pas été atteint depuis 1982 (201,93 millions d'entrées). En 2009, la fréquentation a été particulièrement dynamique au deuxième semestre (+18,7 % par rapport à 2008).

Evolution de la fréquentation selon la catégorie d'exploitation :

Si, au global, la fréquentation progresse de 5,7 % entre 2008 et 2009, cette évolution n'est pas homogène dans toutes les catégories d'exploitation. Ainsi, les entrées augmentent de 7,9 % dans la grande exploitation tandis qu'elles progressent de 3,3 % dans la moyenne exploitation. La fréquentation des établissements de la petite exploitation connaît une croissance quasi nulle de 0,4 %. Les nombreux films à succès du deuxième semestre 2009 sont venus compenser le recul de la fréquentation constaté sur le premier semestre 2009. En effet, sur le premier semestre 2009, la fréquentation dans la petite exploitation diminuait de 13,2 %, dans la moyenne exploitation elle diminuait de 9,8 % et dans la grande elle reculait de 1,2 %.

### Evolution de la fréquentation selon la zone géographique :

En 2009, la fréquentation évolue plus favorablement dans les grandes agglomérations que dans les petites villes. Les entrées en salles affichent une hausse de 8,0 % dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants (hors Ile-de-France) et de 5,0 % dans les unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants. Dans les villes et agglomérations plus petites, la fréquentation recule de 2,4 % entre 2008 et 2009 (hors Ile-de-France). Ces évolutions apparaissent nettement plus favorables qu'elles ne l'étaient à la fin du premier semestre 2009 : -2,7 % dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, -13,9 % dans les unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants et -20,6 % dans les villes et agglomérations plus petites (hors Ile-de-France). A Paris, les entrées progressent de 4,9 % sur l'ensemble de l'année 2009, soit une évolution moins forte que celle constatée en périphérie parisienne (+6,4 % pour l'Ile-de-France hors Paris). Au total, les entrées augmentent de 5,7 % en Ile-de-France et de 5,6 % pour le reste du territoire national en 2009.

Face à cette situation contrastée de l'exploitation cinématographique, le CNC a mis en place un groupe de travail avec la petite et la moyenne exploitation afin d'identifier les raisons de ces difficultés et de trouver des solutions adaptées et spécifiques à leurs problèmes. La situation des moyennes et petites salles s'est certes améliorée grâce à des films porteurs qui ont permis, au cours du dernier trimestre de l'année, un redressement de leur fréquentation. La situation reste cependant fragile et largement en deçà de la croissance globale. La réflexion avec les professionnels, notamment avec la FNCF, se poursuit.

### Part de marché selon la nationalité des films :

En 2009, la fréquentation des films français diminue de 13,5 % pour atteindre 74,46 millions d'entrées. Ce résultat est cependant supérieur à la moyenne des dix dernières années (69,85 millions). La part de marché des films français est estimée à 37,1 %, contre 45,3 % en 2008. Les films américains cumulent 100,02 millions d'entrées en 2009, soit une progression de 21,8 % par rapport à 2008 et le meilleur niveau depuis 2000 (103,28 millions). Ce résultat est significativement supérieur à la moyenne observée sur les dix dernières années (89,94 millions). La part de marché du cinéma américain progresse. Elle est estimée à 49,8 % en 2009, contre 43,2 % en 2008. Les films non français et non américains réalisent 13,1 % des entrées totales en 2009, contre 11,5 % en 2008.

### Onze films à plus de trois millions d'entrées :

En 2009, le nombre de films progresse dans toutes les tranches supérieures à 500 000 entrées. Onze films enregistrent plus de trois millions d'entrées, soit un titre de plus que l'année précédente. 21 films atteignent plus de deux millions d'entrées, 51 films plus d'un million d'entrées et 96 films plus de 500 000 entrées.

### Quatre films français au-delà de trois millions d'entrées :

2009 est marquée par une progression du nombre de films français dans les tranches d'entrées au-delà d'un million d'entrées. Ainsi, quatre films français comptabilisent plus de trois

millions d'entrées en 2009, contre deux en 2008. Six films français réalisent plus de deux millions d'entrées. Ils étaient cinq en 2008. 18 films français réalisent plus d'un million d'entrées, contre 17 l'année précédente. Le nombre de films français au-delà de 500 000 entrées demeure élevé à 38 films, contre 39 en 2008.

Six films américains réalisent plus de trois millions d'entrées :

En 2009, six films américains réalisent plus de trois millions d'entrées, soit un titre de moins qu'en 2008. Le nombre de films américains atteignant deux millions d'entrées progresse (13 titres en 2009 contre 8 en 2008) ainsi que celui des films à plus d'un million d'entrées (29 titres en 2009, contre 26 en 2008). Le nombre de films américains à plus de 500 000 entrées diminue légèrement (48 films en 2009, contre 50 en 2008).

> Entrée en vigueur du crédit d'impôt international :

Les décrets d'application du crédit d'impôt international ont été publiés le 1er décembre dernier au Journal Officiel. Le dispositif est donc entré en application. Les producteurs exécutifs peuvent adresser leurs demandes d'agrément au CNC, en téléchargeant le modèle de dossier sur le site du CNC à l'adresse [www.cnc.fr/c2i](http://www.cnc.fr/c2i). Les premiers agréments seront délivrés avant la fin de

l'année. À titre exceptionnel, pour les oeuvres réalisées en 2009, les dépenses engagées depuis le 1er janvier 2009 pourront être prises en compte dans l'assiette de calcul du crédit d'impôt. Les dossiers correspondants devront être déposés au CNC avant le 2 mars 2010.

Le crédit d'impôt international (C2I) concerne les oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (unitaires ou séries) de fiction ou d'animation dont la production est initiée par une société étrangère et dont tout ou partie de la fabrication a lieu en France. Ces oeuvres doivent réaliser au moins 1 M€ de dépenses en France et, pour une oeuvre de fiction, comporter au moins cinq jours de tournage.

Le crédit d'impôt peut atteindre 4 M€ par oeuvre. Le C2I est accordé au producteur exécutif chargé, conformément au contrat le liant avec le producteur étranger, de réunir les moyens et d'assurer la gestion du tournage ou de la fabrication de l'oeuvre en France. Son bénéfice est conditionné à l'agrément de l'oeuvre concernée par le CNC. Les oeuvres agréées doivent comporter des éléments rattachés à la culture, au patrimoine ou au territoire français, conformément au barème de points spécifique à chaque genre (fiction ou animation). En particulier, on assimile à des oeuvres d'animation les oeuvres en prise de vues réelles dans lesquelles au moins 25 % des plans, soit en moyenne deux plans et demi par minute, font l'objet d'un traitement numérique conséquent. L'agrément donne droit au bénéfice du crédit d'impôt à la fin de chaque exercice fiscal. Dans le cas où l'impôt sur les sociétés dû par la société de production exécutive est inférieur au montant du crédit d'impôt, l'administration fiscale verse la différence à la société de production exécutive. Il est possible d'escompter cette créance auprès d'organismes financiers dans les conditions prévues par la loi.

Le crédit d'impôt représente 20 % des : salaires et rémunérations des auteurs et artistes

interprètes, et des charges sociales afférentes ; salaires et rémunérations des personnels, et des charges sociales afférentes ; dépenses liées au recours aux industries techniques ; dépenses liées au transport et à la restauration ; dépenses d'amortissement.

> Un an de soutien du CNC à la production en relief :

La production de films en relief suscite actuellement un fort intérêt notamment du fait du déploiement amorcé de la projection numérique en salles. Une quinzaine de films en relief, surtout dans le domaine de l'animation, sont sortis en salle en 2009 et autant sont déjà annoncés pour 2010.

Depuis juin 2008, le CNC accompagne la production de courts métrages en relief ainsi que le développement et la production de longs métrages en relief, qu'ils soient d'animation, de fiction ou de documentaire. Le soutien du CNC à la production en relief s'inscrit dans le cadre de l'aide aux Nouvelles technologies en production (gérée par la direction du multimédia et des industries techniques) qui vise à accompagner la prise de risque des producteurs audiovisuels et de cinéma (longs et courts métrages) qui font appel à des techniques innovantes (effets spéciaux numériques, images de synthèse, mise au point de procédés spécifiques). Elle est attribuée sous la forme d'une subvention sélective et prend en compte les dépenses afférentes à l'utilisation et au développement de ces nouvelles technologies.

À ce titre, douze projets ont déjà été soutenus pour un montant d'aide avoisinant 1M€. Par ailleurs, des aides peuvent être accordées aux prestataires techniques non seulement pour soutenir les travaux de recherche et développement nécessaires à l'adaptation au relief des chaînes de production, mais aussi pour tous les investissements indispensables rendant disponibles les caméras et les outils de visualisation du relief aussi bien sur les lieux de tournage que lors de la post-production.

Source : CNC